



Environnement

L'abandon de déchets dans la rue



C'est **135 €**

d'amende à régler dans les 45 jours



Au-delà de ce délai,

l'amende passe à **375 €**



Si vous ne payez toujours pas, le juge peut fixer l'amende à

750 € maximum*

À savoir

* L'amende peut aller jusqu'à **1500 €**, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets.

Service-Public.fr